

Règlement du Jeu-Concours de la Citadelle de Besançon "Calendrier de l'Avent 2024"

1. Préambule

La Citadelle de Besançon, située au 99 Rue des Fusillés de la Résistance, 25000 Besançon, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé "Calendrier de l'Avent 2024". Le jeu se déroulera du 1er décembre au 24 décembre 2024, via les pages officielles Instagram (@citadellebesancon) et Facebook (Citadelle de Besançon) de l'organisateur.

2. Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne âgée de 18 ans ou plus au moment de sa participation, résidant en France métropolitaine. Sont exclues du jeu les personnes ayant un lien direct avec l'organisation (employés, prestataires, etc.).

Pour participer, les candidats doivent :

- Être abonnés à la page Instagram ou Facebook de la Citadelle de Besançon.
- Commenter le post quotidien correspondant au lot mis en jeu.
- Mentionner au moins une personne dans leur commentaire.

Un seul commentaire sera pris en compte par participant. Un participant peut participer à la fois sur Instagram et sur Facebook pour doubler ses chances. Toute participation multiple ou utilisation de boucles de mentions sera automatiquement exclue.

3. Modalités du concours

Chaque jour, du 1er au 24 décembre 2024, un post dédié au jeu sera publié sur Instagram et Facebook à 10h. Ce post indiquera le lot à gagner pour la journée.

Les participants auront 24 heures à compter de la publication du post pour commenter et participer. À l'issue de ce délai, deux tirages au sort seront effectués :

1. Le premier tirage déterminera si le gagnant sera sélectionné sur Instagram ou Facebook.
2. Le second tirage sera effectué parmi les commentaires du post sur le réseau sélectionné.

Le tirage au sort sera réalisé à l'aide de l'outil **Raffly**, en présence de deux témoins afin de garantir l'équité et la transparence.

4. Annonce du gagnant

Le gagnant sera annoncé dans un commentaire sous le post du lot correspondant, le lendemain de sa participation à 10h. Ou le lundi à 10h pour les lots du vendredi, samedi et dimanche.

Il sera demandé au gagnant de contacter la Citadelle de Besançon via message privé sur le réseau social concerné (Instagram ou Facebook) afin de fournir les informations nécessaires à l'envoi de son lot : nom, prénom, adresse mail et adresse postale.

5. Récompenses

Chaque jour, un lot unique sera mis en jeu, avec une valeur progressive à mesure que l'on approche du 24 décembre. Les lots peuvent inclure des articles de la boutique de la Citadelle, des invitations spéciales ou des expériences exclusives.

Les 24 lots seront uniques et ne pourront être échangés contre une quelconque valeur monétaire.

Voici la liste des lots et leur valeur unitaire :

- Jour 1 : 3 entrées 2025 à la Citadelle (39€ TTC)
- Jour 2 : 3 entrées pour le Cinéma en plein air de l'été (37,50€ TTC)
- Jour 3 : 1 peluche de paresseux (18€ TTC)
- Jour 4 : Lot Citadelle : 1 Pins Vauban / 1 entrée à la Citadelle / 1 Tote Bag (19€ TTC)
- Jour 5 : Lot jeu enfant : 1 jeu « Défi Nature » / 1 jeu « En voyage avec Vauban » (21€ TTC)
- Jour 6 : 1 Presse à fleurs (22€ TTC)
- Jour 7 : 1 Abonnement annuel CitaPass Solo (22€ TTC)
- Jour 8 : 5 entrées Cinéma en plein air 2025 (25€ TTC)
- Jour 9 : 4 entrées 2025 à la Citadelle (51€ TTC)
- Jour 10 : Lot Petit Prince : 1 Tote bag / 1 Gourde (27€ TTC)
- Jour 11 : 1 Affiche A3 (30€ TTC)
- Jour 12 : Lot Cocooning : 1 Mug / 1 boîte de thé / 1 paquet de gâteaux sucrés / 1 Cache-Mug (30€ TTC)
- Jour 13 : Lot apéro : 1 bouteille d'hydromel / 1 bouteille de bière / 1 bouchon / 1 paquet de gâteaux apéros (31€ TTC)
- Jour 14 : Lot Petit Prince : 1 livret « Petit Prince » / 1 peluche mouton (32€ TTC)
- Jour 15 : Livre : Vauban - Homme de l'art (35€ TTC)
- Jour 16 : 4 entrées 2025 à la Citadelle (51€ TTC)
- Jour 17 : 2 entrées aux concerts « Panorama Sonore » 2025 (40€ TTC)
- Jour 18 : 1 livre « Besançon, j'aime ma ville » (42€ TTC)
- Jour 19 : 5 entrées 2025 à la Citadelle (62€ TTC)
- Jour 20 : 1 abonnement annuel CitaPass Famille (54€ TTC)
- Jour 21 : 1 expérience Demi-Journée Soigneur (68€ TTC)
- Jour 22 : 1 expérience Apéro Insolite pour 2 personnes (74€ TTC)
- Jour 23 : 1 expérience dans la nouvelle Escape Game (120€ TTC)
- Jour 24 : 1 week-end à Besançon pour 2 personnes comprenant la nuit, le petit-déjeuner, la taxe de séjour, une visite guidée de la ville et 2 entrées à la Citadelle (142€ TTC)

6. Livraison des lots

Les gagnants recevront leurs lots par trois moyens possibles (selon les lots) : voie postale, à venir récupérer sur place, ou par voie électroniques.

Les lots fragiles seront obligatoirement à venir récupérer sur place. Les lots concernés sont.

- Jour 13 : Lot apéro : 1 bouteille d'hydromel / 1 bouteille de bière / 1 bouchon / 1 paquet de gâteaux apéros (31€ TTC) Pour les autres lots, les gagnants auront le choix.

Tous les envois se feront en recommandé avec accusé de réception à l'adresse fournie par le gagnant lors de la prise de contact par message privé.

Les frais de port sont à la charge de la Citadelle de Besançon. La Citadelle ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de détérioration lors de l'envoi postal

7. Protection des données

Les informations collectées dans le cadre du jeu-concours sont destinées exclusivement à la gestion du concours (contact et envoi des lots aux gagnants). Elles ne seront ni vendues ni transmises à des tiers. Conformément à la loi "Informatique et Libertés", chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant, sur simple demande adressée à la Citadelle de Besançon.

8. Litiges et responsabilité

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute fraude, tentative de tricherie ou non-respect des conditions de participation entraînera l'exclusion immédiate du participant.

En cas de force majeure ou si des circonstances l'exigent, la Citadelle de Besançon se réserve le droit de modifier ou annuler le jeu sans préavis.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée. À défaut d'accord, les tribunaux compétents seront ceux de Besançon.